

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

-

2018

-

**SEANCE
DU 20 NOVEMBRE 2018**

-

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

**Première partie - Procès-verbal
Deuxième partie - Compte rendu sténographique**

-

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

(Elections du 14 octobre 2018)

(Mise à jour au 20.11.2018)

DISTRICTS ET CANTONS	NOMS ET PRENOMS	DOMICILES
ATH (ATH, BELOEIL, CHIEVRES, ENGHIEN, FLOBECQ, FRASNES-LEZ-ANVAING, LESSINES)	HUSTACHE, Serge DELFANNE, Carine GOSSELAIN, Valéry FONTAINE, Julie BRASSART, Oger	ELLEZELLES MAINVAULT FRASNES-LEZ-ANVAING ENGHIEN LESSINES
BOUSSU (BOUSSU, DOUR, FRAMERIES, LENS)	LEPINE, Jean-Pierre BRICQ, Jeremy HUART, Martine DUPONT, Philippe BATISTINI, Muriel LENFANT, Etienne URBAIN, Jean-Pierre	QUAREGNON BAUDOUR COLFONTAINE HONNELLES SARS-LA-BRUYERE LENS AUDREGNIES
CHARLEROI	MASSIN, Eric GRECO, Isabella AKTAS, Ayse CAREME, Mauricette JADOUL, David SONNET, Philippe DEVILERS, Fabienne PARMENTIER, Luc VANDENAMEELE, Luc	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE CHARLEROI MONT-SUR-MARCHIENNE DAMPREMY MONTIGNIES-SUR-SAMBRE CHARLEROI CHARLEROI MONTIGNIES-SUR-SAMBRE CHARLEROI
CHATELET	LORAND Francis LEFEVRE, Patrick DECHAINOIS, Fernand CORNU, Christophe	FLEURUS FARCIENNES LOVERVAL COURCELLES
FONTAINE-L'EVEQUE (FONTAINE-L'EVEQUE, PONT-à-CELLES)	SAHLI, Mourad MEIRE, Laurence LEMMENS, André CRUCKE, Julie	PIETON COURCELLES LES BONS VILLERS SOUVRET

DISTRICTS ET CANTONS	NOMS ET PRENOMS	DOMICILES
----------------------	-----------------	-----------

LA LOUVIERE
(BINCHE, LA LOUVIERE)

CAPOT, Fabienne
FACCO, Giorgio
WATERLOT, Gérard
MARCQ, Isabelle
PARMENTIER, Eddy
DELL'AERA, Giovanni

LA LOUVIERE
MORLANWELZ
HOUDENG GOEGNIES
BINCHE
ESTINNE-AU-MONT
MORLANWELZ

MONS

LAFOSSE, Pascal
MEURANT, Angélique
HOCQUET, Catherine
PREVOT, Laurette

MONS
JEMAPPES
NIMY
GHLIN

SOIGNIES
(LE ROEULX, SENEFFE
SOIGNIES)

BOITTE, Marc
RENARD, Fabienne
SAUVAGE, Damien
VICAIRE, Albert

MANAGE
ECAUSSINES-D'ENGHIEN
MIGNAULT
SENEFFE

THUIN
(ANDERLUES,
BEAUMONT, CHIMAY,
MERBES-LE-CHATEAU,
THUIN)

GUILLAUME, Jean-Jacques
SOBRY, Rachel
BISET, Marine
LAVAUUX, David

SIVRY-RANCE
MOMIGNIES
RANCE
ERQUELINNES

TOURNAI
(ANTOING, CELLES,
COMINES-WARNETON,
ESTAIMPUIS, LEUZE-EN-
HAINAUT, MOUSCRON,
PERUWELZ, TOURNAI)

DE RODDER, Dorothée
FARVACQUE, Guillaume
DEPLUS, Nathalie
BOITE, Armand
PECQUEREAU, Michel
LESNE, Philippe
DEPREST, Véronique
AUBERT-VERHELLE, Brigitte
DESBUQUOIT, Marie-Eve

MONT-SAINT-AUBERT
DOTTIGNIES
PERUWELZ
MAULDE
VELAINES
ENGHIEN
TOURNAI
MOUSCRON
WARNETON

BUREAU DU CONSEIL PROVINCIAL

-

COMPOSITION DU BUREAU

-

Président : M. LEPINE, J-P.

Vice-Présidente : Mlle CAREME, M.

Secrétaires : MM. SAUVAGE D., PARMENTIER L.

Chefs de groupe : Mme. DE RODDER D., MM. BOITE A., URBAIN, JP.,
LAVAUX, D., VANDENAMEELE L.

-

COLLEGE PROVINCIAL

-

M. HUSTACHE, Serge, Président.

M. MOORTGAT Gérald,
Mme TAULET Annie,
M. LARDINOIS Yves,
Mme CAPOT Fabienne,
Membres.

M. Tommy LECLERCQ, Commissaire du Gouvernement wallon.

M. MELIS Patrick, Directeur général provincial.

-

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

-

SEANCE

-

Première partie : PROCES-VERBAL OFFICIEL

-

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

-

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

-

Les travaux débutent à 11 heures 20.

COMPOSITION DU BUREAU ET DE L'ASSEMBLEE

-

Le Bureau est occupé par M. LEPINE, Président ;
MM. SAUVAGE et PARMENTIER L., Secrétaires.

53 membres sont présents.

Excusés :

Mmes : BISET, SOBRY.

M. : BRASSART.

OUVERTURE DE LA SEANCE

-

M. le PRESIDENT informe l'Assemblée que par sa note du 12 novembre 2018, reproduite ci-dessous, il a convoqué le Conseil provincial du Hainaut, le 20 novembre 2018 à 11 heures, conformément à l'article L2212-11 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

« MONS, le 12 novembre 2018

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de convoquer une réunion de Commission, élargie à l'ensemble du Conseil provincial, qui se tiendra le mardi 20 novembre 2018, à 9 heures, au Gouvernement provincial, rue Verte, 13 à MONS (salle du Conseil provincial).

L'ordre du jour est le suivant :

- Examen des dossiers à soumettre au Conseil provincial.

A l'issue de cette séance, des locaux seront mis à la disposition des différents groupes politiques s'ils souhaitent se réunir.

La séance du Conseil provincial dont vous trouverez, ci-contre, l'ordre du jour se tiendra à 11 heures dans la salle du Conseil provincial.

Je vous prie de considérer la présente comme convocation à ces réunions.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

(s) Jean-Pierre LEPINE.
Président du Conseil provincial. »

**Annexe à la lettre de convocation de Mme la Présidente
du 12 novembre 2018**

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR DETAILLE

SEANCE PUBLIQUE

□ **CONSEILLERS PROVINCIAUX.-**

- Installation de M. David JADOUL, en qualité de Conseiller provincial du Groupe PS pour le district de CHARLEROI.

□ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS.-**

1. INTERCOMMUNALES.-

- A)** Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut SCRL (INTERSUD) à THUIN.- Assemblée générale stratégique du 21 novembre 2018.
- B)** Intercommunale de Gestion de l'Environnement SCRL (IPALLE) à FROYENNES.- Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018.
- C)** Intercommunale pour le Développement économique et l'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA) à MONS.- Assemblée générale du 28 novembre 2018.
- D)** Intercommunale de Mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO).- Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2018.
- E)** Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques (IGRETEC) à CHARLEROI.- Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018.
- F)** Association Intercommunale du Bois d'Havré à MONS.- Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018.
- G)** Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC) à CHARLEROI.- Assemblée générale du 29 novembre 2018.

- H) Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage à MONS.- Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018.
- I) Agence de Développement territorial (IDETA) à TOURNAI.- Assemblée générale du 30 novembre 2018.

2. COMPTABILITE PROVINCIALE.-

- A) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de fonctionnement (exercices antérieurs).
- B) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de personnel (exercices antérieurs).
- C) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de dette (exercice pur).
- D) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de fonctionnement (exercice pur).

M. le **PRESIDENT** déclare ouverte la séance du Conseil provincial du Hainaut du 20 novembre 2018.

COMMUNICATION

-

M. le **PRESIDENT** s'adresse à l'Assemblée pour signaler deux communications dont une s'adresse plus à la gence féminine.

Pour la première, il invite les membres de l'Assemblée à signer la liste de présences et explique que pour ceux qui ne l'auraient pas fait lors de la séance Conseil provincial du 26 octobre, elle est toujours à leur disposition et leur signature est attendue.

Il s'adresse ensuite à la gence féminine de l'Assemblée car lors de la dernière séance l'une d'entre elle a perdu une boucle d'oreille, il l'invite donc à la retirer auprès de Mme DUFOR à la fin de la séance.

ELOGE FUNEBRE.-

-

Eloge funèbre de M. Robert URBAIN, ancien Ministre d'Etat.

-

M. le **PRESIDENT** s'exprime comme suit :

« Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2018, à la veille de ses 88 ans, le Ministre d'Etat Robert URBAIN nous a quittés.

Pour beaucoup d'entre nous, à l'évocation de son nom, nous associerons son accent rocailleux, sa Commune de Boussu et le commerce extérieur département dont il fut le ministre durant de nombreuses années.

Mais d'autres, et plus spécialement au sein de l'Institution provinciale, se rappelleront qu'après avoir commencé sa carrière professionnelle dans l'enseignement comme professeur de mathématiques, il occupa dès 1958 des fonctions au sein de la Province dont celle durant de nombreuses années de collaborateur, à une époque où les cabinets n'existaient pas, d'un grand défenseur de la Province qu'était Richard STIEVENART. Et c'est dès lors tout naturellement qu'il occupera les fonctions de Greffier provincial de 1969 à 1971. De cette fonction, il en sera détaché pour devenir chef de cabinet d'un autre Hennuyer qu'était feu le Ministre Fernand DELMOTTE.

Par la suite, il décidera de quitter la sécurité administrative de la fonction de Greffier pour se lancer dans le combat politique et deviendra en 1971 Député, mandat que la population lui renouvellera jusqu'en 1995 pour terminer au Sénat en 1999.

Il occupera plusieurs fonctions ministérielles dans différents gouvernements :

- l'aménagement du territoire et le logement en 1973 ;
- l'économie régionale wallonne de 1977 à 1979 ;
- les PTT de 1979 à 1980 ;
- la santé et l'enseignement à la Communauté française de 1981 à 1985 ;
- mais surtout le commerce extérieur de 1980 à 1981 et de 1988 à 1995 compétence à laquelle viendront, s'ajouter en 1992, les affaires européennes.

Si ce portefeuille ministériel, avec ses enjeux internationaux dont sa participation aux accords internationaux sur le commerce, l'éloignait de sa région, ce n'était pas une raison pour l'oublier.

A titre d'exemple, c'est notamment avec un autre Hennuyer feu M. le Ministre d'Etat Guy SPITAEELS qu'il veillera à défendre les intérêts de la Province de Hainaut dans le cadre du dossier de l'Objectif I. Peu importe l'endroit où il se trouvait dans le monde, à une période sans GSM ou courriel, il s'arrangeait pour rester informé de la situation de sa Commune de Boussu dont il était devenu en 1977 le premier Bourgmestre après les fusions, fonction qu'il quittera en 2006. Lui qui était né et a vécu une partie de sa jeunesse à proximité du site du Grand Hornu, appréciait la décision prise par la Province de Hainaut de donner une nouvelle vie à ce site. Quel ne fut pas son bonheur lors de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 1993, de pouvoir organiser dans ce site un Conseil informel des 12 ministres du Commerce extérieur de l'Union européenne de l'époque et ainsi non seulement mettre en valeur cet endroit qu'il l'avait vu grandir mais surtout rendre un hommage aux gens qui y avaient travaillé dans des conditions souvent pénibles.

En quelques mots, j'ai essayé de vous résumer la vie publique de ce grand homme, au nom de notre Assemblée et celle de l'institution, nous présentons à sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.

Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Puis-je vous inviter à lui rendre hommage par une minute de silence ? »

(L'Assemblée debout observe une minute de silence).

CONSEILLERS PROVINCIAUX.-

VERIFICATION DES POUVOIRS ET INSTALLATION DE M. David JADOUL EN QUALITE DE CONSEILLER PROVINCIAL PS POUR LE DISTRICT DE CHARLEROI.

M. le **PRESIDENT** explique qu'il va à présent passer à l'installation de M. David JADOUL en qualité de Conseiller provincial du Groupe PS pour le district de Charleroi.

Il l'invite à se lever et à prêter le serment d'usage.

(Prestation de serment).

M. le **PRESIDENT** le déclare donc installé dans ses fonctions et l'invite à venir retirer son écharpe de Conseiller provincial.

DEPOT DU PROCES-VERBAL

M. le **PRESIDENT** signale que le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2018 est à votre disposition jusqu'à la fin de la séance. S'il n'y a pas d'observations, il sera considéré comme approuvé.

TIRAGE AU SORT POUR APPELS NOMINAUX

Le tirage au sort du nom du Conseiller provincial par qui commenceront les appels nominaux en cas de vote désigne Mme HUART.

ORDRE DES TRAVAUX

SEANCE PUBLIQUE

AJOUT EN URGENCE D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

M. le **PRESIDENT** demande de voter sur l'urgence de porter un point à l'ordre du jour, il s'agit du dossier suivant :

3A : Désignation des représentants provinciaux au sein des Intercommunales auxquelles la Province de Hainaut est associée.

La proposition, mise aux voix par appel nominal est adoptée par 53 oui. Il n'y a pas d'abstention.

ONT VOTE « OUI » :

Mmes : AUBERT, AKTAS, BATISTINI, CAPOT, CAREME, CRUCKE, DESBUQUOIT, DELFANNE, DEPLUS, DEPREST, DE RODDER, DEVLERS, FONTAINE, GRECO, HOCQUET, HUART, MARCQ, MEIRE, MEURANT, PREVOT, RENARD.

MM. : BOITE, BOITTE, BRICQ, CORNU, DECHAINOIS, DELL'AERA, DUPONT, FACCO, FARVACQUE, GOSSELAIN, GUILLAUME, HUSTACHE, JADOU, LAFOSSE, LAVAU, LEFEVRE, LEMMENS, LENFANT, LEPINE, LESNE, LORAND, MASSIN, PARMENTIER E., PARMENTIER L., PECQUEREAU, SAHLI, SAUVAGE, SONNET, URBAIN, VANDENAMEELE, VICAIRE, WATERLOT.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

1. INTERCOMMUNALES.-

A) Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut SCRL (INTERSUD) à THUIN.- Assemblée générale stratégique du 21 novembre 2018.

Mme DELFANNE s'exprime comme suit :

« Monsieur le Président, si vous le permettez, j'aimerais poser une question aux différents Groupes pour savoir si les votes sur les 9 dossiers sont des votes que l'on peut considérer comme similaires auquel cas, je ferai une proposition de résolution groupée sachant que c'est évidemment sous réserve de reprendre les observations qui ont été formulées par les intervenants en Commission élargie de ce matin. »

M. URBAIN explique que pour le Groupe ECOLO les votes sont similaires mais il souhaiterait que les remarques faites en Commission par les deux membres du Groupe ECOLO soient entendues.

M. le PRESIDENT ajoute que les deux intervenants seront entendus à la fin de la lecture par Mme DELFANNE des 9 projets d'ordre du jour des différentes Intercommunales.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut SCRL (INTERSUD), à THUIN.

L'Intercommunale tiendra une assemblée générale stratégique le 21 novembre 2018 à 18 heures au Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin, 12 à LOBBES.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire portera sur l'approbation de la révision 2018 du plan stratégique 2017-2019.

L'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer d'approuver le point de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique de l'intercommunale susmentionnée du 21 novembre 2018 et pour lequel vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut (INTERSUD), à THUIN ;

Considérant que l'Intercommunale tiendra une assemblée générale stratégique le 21 novembre 2018 à 18 heures au Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin, 12 à LOBBES ;

Considérant que l'ordre du jour de l'assemblée générale a à son ordre du jour l'approbation de la révision 2018 du plan stratégique 2017-2019 ;

Considérant que l'article L1523-12 Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé ;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique de l'intercommunale susmentionnée du 21 novembre 2018 pour lequel il dispose de la documentation requise ;

DECIDE :

D'approuver :

1. la révision 2018 du plan stratégique 2017-2019 :

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention. »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver le point repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique de l'Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut SCRL (INTERSUD), à THUIN du 21 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

B) Intercommunale de Gestion de l'Environnement SCRL (IPALLE) à FROYENNES.- Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale de Gestion de l'Environnement S.C.R.L. (IPALLE) à FROYENNES.

L'Intercommunale tiendra une assemblée générale ordinaire le mardi 27 novembre 2018 à 10 heures au « Complexe sportif de la Vellerie » (Excelsior) sis rue du Stade, 33 à Mouscron.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire portera sur l'actualisation 2018 du plan stratégique 2017-2019.

L'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer d'approuver le point de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale susmentionnée du 27 novembre 2018 et pour lequel vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'**Intercommunale de Gestion de l'Environnement S.C.R.L. (IPALLE) à FROYENNES** ;

Considérant que l'Intercommunale tiendra une assemblée générale ordinaire le mardi 27 novembre 2018 à 10 heures au « Complexe sportif de la Vellerie » (Excelsior) sis rue du Stade, 33 à Mouscron ;

Considérant que l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire portera sur l'actualisation 2018 du plan stratégique 2017-2019 ;

Considérant que l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble

ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur le point repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale susmentionnée du 27 novembre 2018 et pour lequel vous disposez de la documentation requise.

DECIDE :

D'approuver :

1. le Plan stratégique 2017-2019 : actualisation 2018

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention. »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver le point repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale de Gestion de l'Environnement S.C.R.L. (IPALLE) à FROYENNES du 27 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

C) Intercommunale pour le Développement économique et l'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA) à MONS.- Assemblée générale du 28 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'**Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA), à MONS.**

L'Intercommunale tiendra une assemblée générale le 28 novembre 2018 à 17 heures en son siège social sis rue de Nimy, 53 à MONS.

L'assemblée générale aura, à son ordre du jour, l'évaluation 2018 du plan stratégique 2017-2019 ainsi que l'arrêté de l'Autorité de Tutelle du 2 octobre 2018 approuvant les modifications statutaires de l'intercommunale à l'exception de l'article 35.

L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer **d'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale susmentionnée du 28 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'**Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA), à MONS ;**

Considérant que l'Intercommunale tiendra une assemblée générale le 28 novembre 2018 à 17 heures en son siège social sis rue de Nimy, 53 à MONS ;

Considérant que l'assemblée générale ordinaire aura, à son ordre du jour, l'évaluation 2018 du plan stratégique 2017-2019 ainsi que l'arrêté de l'Autorité de Tutelle du 2 octobre 2018 approuvant les modifications statutaires de l'intercommunale à l'exception de l'article 35 ;

Considérant que l'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale susmentionnée du 28 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise.

DECIDE :

Point 1. D'approuver :

l'évaluation 2018 du plan stratégique 2017-2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

Point 2. De prendre acte de l'arrêté de l'Autorité de Tutelle du 2 octobre 2018 approuvant la modification des statuts lors de l'assemblée générale du 27 juin 2018, à l'exception de l'article 35. »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Cœur du Hainaut (IDEA), à MONS du 28 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

D) Intercommunale de Mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO).- Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil provincial, en séance du 25 mars 2014 a décidé la prise de participation de la Province de Hainaut à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO).

L'intercommunale tiendra des assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 28 novembre 2018 respectivement à 18H00 et 19h30 en ses locaux sis rue Léon Morel, 1 à ISNES.

L'Assemblée générale ordinaire aura à son ordre du jour :

1. la présentation des nouveaux produits ;
2. l'évaluation du plan stratégique pour l'année 2018 ;
3. la présentation du budget 2019 et l'approbation de la grille tarifaire 2019;
4. la nomination d'administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire aura à son ordre du jour :

1. la modification des statuts –mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales.

L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer **d'approuver** les points des ordres du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale susmentionnée du 28 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 25 mars 2014 a décidé la prise de participation de la Province de Hainaut à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;

Considérant que l'intercommunale tiendra des assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 28 novembre 2018 respectivement à 18H00 et 19h30 en ses locaux sis rue Léon Morel, 1 à ISNES ;

Considérant que l'Assemblée générale ordinaire aura à son ordre du jour :

1. la présentation des nouveaux produits ;
2. l'évaluation du plan stratégique pour l'année 2018 ;
3. la présentation du budget 2019 et l'approbation de la grille tarifaire 2019;
4. la nomination d'administrateur.

Considérant que l'assemblée générale extraordinaire aura à son ordre du jour :

1. la modification des statuts –mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales.

Considérant que l'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Sur proposition du Collège provincial;

DECIDE:

D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 28 novembre 2018 :

A l'assemblée générale ordinaire :

1. la présentation des nouveaux produits ;

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. l'évaluation du plan stratégique pour l'année 2018 ;

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

3. la présentation du budget 2019 et l'approbation de la grille tarifaire 2019;

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

4. la nomination d'administrateur.

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

A l'assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts –mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales ;

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention. »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver les points repris aux ordres du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO), à ISNES du 28 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

E) Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques (IGRETEC) à CHARLEROI.- Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'**Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques (IGRETEC) à CHARLEROI.**

L'Intercommunale tiendra une assemblée générale le 29 novembre 2018 à 16 heures 30 au SOLEO (locaux d'IGRETEC) sis boulevard Mayence, 1/1 à Charleroi.

L'ordre du jour de l'assemblée générale concernera les affiliations/administrateurs et la deuxième évaluation du plan stratégique 2017-2019.

L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer **d'approuver** les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques (IGRETEC) à CHARLEROI ;

Considérant que l'Intercommunale tiendra une assemblée générale ordinaire le 29 novembre 2018 à 16 heures 30 au SOLEO (locaux d'IGRETEC) sis boulevard Mayence, 1/1 à Charleroi ;

Considérant que l'ordre du jour de l'assemblée générale concernera les affiliations/administrateurs ainsi que la deuxième évaluation du plan stratégique 2017-2019 ;

Considérant que l'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise.

DECIDE :

D'approuver :

1. les affiliations/administrateurs

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. Deuxième évaluation du plan stratégique 2017-2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ; »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques (IGRETEC) à CHARLEROI du 29 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

F) Association Intercommunale du Bois d'Havré à MONS.- Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'Association Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS.

La prochaine assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale aura lieu le 29 novembre 2018 à 16H30 à la Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, Grand'Place, 22 à MONS.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire portera notamment sur le budget 2019 et l'évaluation annuelle 2018 du Plan stratégique 2017-2019.

L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer d'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'**Association Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS** ;

Considérant que la prochaine assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale aura lieu le 29 novembre 2018 à 16H30 à la Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, Grand'Place, 22 à MONS;

Considérant que l'ordre de l'assemblée générale ordinaire portera notamment sur le budget 2019 et l'évaluation annuelle 2018 du Plan stratégique 2017-2019 ;

Considérant que l'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé ;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018 pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

DECIDE :

D'approuver :

1. le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 22 juin 2018

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. le budget 2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

3. l'évaluation 2018 du Plan stratégique 2017-2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention. »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS du 29 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

G) Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC) à CHARLEROI.- Assemblée générale du 29 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'**Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi-ISPPC, à CHARLEROI.**

L'Intercommunale tiendra une assemblée générale le 29 novembre 2018 à 17 heures dans la salle de l'auditoire de l'Espace Santé, boulevard Zoé Drion, 1 à Charleroi. Les assemblées des secteurs hospitalier et non hospitalier se tiendront le même jour.

L'ordre du jour de l'assemblée générale portera notamment, sur l'approbation du plan stratégique 2017-2019 – évaluation au 31.12.2018, les prévisions budgétaires 2019, la modification de l'article 35§1^{er} des statuts, l'approbation du R.O.I. du Conseil d'administration, la désignation du réviseur d'entreprise. L'ordre du jour des assemblées de secteur hospitalier et non hospitalier portera sur l'évaluation au 31.12.2018 du plan stratégique 2017-2019 et les prévisions budgétaires 2019.

L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer **d'approuver** les points des ordres du jour des assemblées générales de l'intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'**Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi-ISPPC, à CHARLEROI** ;

Considérant que l'Intercommunale tiendra une assemblée générale le 29 novembre 2018 à 17 heures dans la salle de l'auditoire de l'Espace Santé, boulevard Zoé Drion, 1 à Charleroi. Les assemblées des secteurs hospitalier et non hospitalier se tiendront le même jour.

Considérant que l'ordre du jour de l'assemblée générale portera notamment, sur l'approbation du plan stratégique 2017-2019 – évaluation au 31.12.208, les prévisions budgétaires 2019, la modification de l'article 35§1^{er} des statuts, l'approbation du R.O.I. du Conseil d'administration, la désignation du réviseur d'entreprise. L'ordre du jour des assemblées de secteur hospitalier et non hospitalier portera sur l'évaluation au 31.12.208 du plan stratégique 2017-2019 et les prévisions budgétaires 2019.

Considérant que l'article L1523-12 dudit CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur les points des ordres du jour des assemblées générales de l'intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018.

DECIDE :

D'approuver :

A l'assemblée générale :

1. plan stratégique 2017-2019 – évaluation au 31.12.2018

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. les prévisions budgétaires 2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

3. Modification de l'article 35§1^{er} des statuts

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

4. Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

5. désignation du Réviseur d'entreprises

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

6. Procès-verbal

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

A l'assemblée générale du Secteur hospitalier

1. le plan stratégique 2017-2019 – évaluation au 31.12.2018

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. les prévisions budgétaires 2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

A l'assemblée générale du Secteur non hospitalier

1. le plan stratégique 2017-2019 – évaluation au 31.12.2018

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. les prévisions budgétaires 2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver les points repris aux ordres du jour des assemblées générales de l'Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi-ISPPC, à CHARLEROI du 29 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

H) Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage à MONS.- Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage, à MONS.

L'Intercommunale tiendra une assemblée générale ordinaire le 29 novembre 2018 à 18H00 en la salle Leburton du siège social sis 2, Boulevard Kennedy à MONS.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire portera sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 à 18h00 celui de la séance du 29 juin 2018 à 19h00, l'évaluation 2018 du plan stratégique et l'approbation du budget 2019.

L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'**Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage, à MONS** ;

Considérant que l'Intercommunale tiendra une assemblée générale ordinaire le 29 novembre 2018 à 18H00 en la salle Leburton du siège social sis 2, Boulevard Kennedy à MONS ;

Considérant que l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire portera sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 à 18h00 celui de la séance du 29 juin 2018 à 19h00, l'évaluation 2018 du plan stratégique et l'approbation du budget 2019 ;

Considérant que l'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale susmentionnée du 29 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise ;

DECIDE :

D'approuver :

1. le procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 de 18h00

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. le procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 de 19h00

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

3. l'évaluation du plan stratégique

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

4. le budget de fonctionnement pour l'exercice 2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention. »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage, à MONS du 29 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

I) Agence de Développement territorial (IDETA) à TOURNAI.- Assemblée générale du 30 novembre 2018.

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

La Province de Hainaut est affiliée à l'**Agence de Développement Territorial - IDETA à TOURNAI.**

L'Intercommunale tiendra une assemblée générale le 30 novembre 2018 à 15 heures sur le site TechniCité, Quai des Poissonsceaux 19-22 à Tournai.

L'ordre du jour de cette assemblée portera sur l'évaluation 2018 du plan stratégique 2017-2019 et du budget 2017-2019, la désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021, le Parc éolien de Molenbaix et Renowatt+.

L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil **sur chaque point à l'ordre du jour**. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote **libre** correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Nous avons donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer **d'approuver** les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale susmentionnée du 30 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'Agence de Développement Territorial - IDETA à TOURNAI ;

Considérant que l'Intercommunale tiendra une assemblée générale le 30 novembre 2018 à 15 heures sur le site TechniCité, Quai des Poissonsceaux 19-22 à Tournai ;

Considérant que l'ordre du jour de l'assemblée générale portera sur l'évaluation 2018 du plan stratégique 2017-2019 et du budget 2017-2019, la désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021, le Parc éolien de Molenbaix – actualisation du partenariat avec ENECO, levée d'option et prise de participation dans la société CORDONA SA et information relative à Renowatt+;

Considérant que L'article L1523-12 du CDLD relatif aux intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé ;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale susmentionnée du 30 novembre 2018 et pour lesquels vous disposez de la documentation requise.

DECIDE :

D'approuver :

1. l'évaluation 2018 du plan stratégique 2017-2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

2. l'évaluation 2018 du budget 2017-2019

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

3. la désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

4. le Parc éolien de Molenbaix – actualisation du partenariat avec ENECO, levée d'option et prise de participation dans la société CORDONA SA

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention ;

5. Renowatt+ - point d'information

Par 51 voix pour ; 2 voix contre, 0 abstention. »

Mme DELFANNE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR, ECOLO, CDH votant oui, PTB votant non, d'adopter le projet de résolution décidant d'approuver les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Agence de Développement Territorial - IDETA à TOURNAI du 30 novembre 2018. »

Le Conseil adopte.

Mme PREVOT s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« J'ai signalé, tout à l'heure, pour l'Intercommunale IDEA quelques remarques qui me sont venues. Il y a un certain nombre de réalisations qui semblent avoir beaucoup de retard dans le Plan Stratégique. Je vais donc vous citer quelques exemples.

Pour le cycle de l'eau, on parle de stations de pompage à 3 ans, 13 prévues : 0 en 2017 et 5 en 2018. Le nombre de kilomètres de collecteurs : 18 prévus et pour l'ensemble des deux années à peu près 7. Pour les micro-zonings d'activités économiques, il était prévu de distribuer 80.000 m², hors en 2017 il y en a 0 et idem en 2018.

Cela me paraît donc difficile d'atteindre le but fixé. »

M. LESNE ajoute ce qui suit :

« Mon interpellation concerne l'Intercommunale IPALLE. Lorsqu'elle intervient en in house pour les Communes, l'intervention qu'elle demande monte à 14% des frais, ce qui est relativement élevé par rapport à ce qui peut être fait dans d'autres intercommunales. C'est donc pour attirer l'attention sur le fait que cette Intercommunale aurait sans doute - si elle veut continuer à travailler pour les Communes - intérêt à revoir son mode de fonctionnement même si cela n'enlève en rien la qualité des travaux réalisés par l'Intercommunale. »

M. LAVAUX clôture la discussion comme suit :

« Je voudrais juste intervenir sur l'Intercommunale INTERSUD à Thuin. Celle-ci est une intercommunale qui n'est plus qu'une coquille vide puisque l'ensemble du développement économique a été transféré sur IGRETEC.

L'ensemble du secteur déchets est sur IPALLE, pour la décharge d'Erpion tout est réglé. Il reste en tout et pour tout à cette intercommunale, un terrain sur le zoning de Chimay-Baileux et quelques taques d'égouts disséminées sur la région qui n'ont pas été transférées lorsque l'on est passé en épuration chez IGRETEC. Je souhaiterais donc que les représentants de la Province qui siégeront à l'Assemblée générale se joignent à moi pour mettre en évidence le fait qu'il est grand temps de mettre fin à cette coquille vide. Cela génère notamment des frais d'instance qui sont tout à fait inutiles. »

2. COMPTABILITE PROVINCIALE.-

A) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de fonctionnement (exercices antérieurs).

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

L'article L2231-2 du Code wallon de démocratie locale stipule qu'aucun transfert de dépenses ne peut avoir lieu d'une section à l'autre ni d'un article à l'autre du budget sans l'autorisation du Conseil provincial.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, d'adopter les opérations de crédit de réserve, ci-dessous, sans incidence financière nouvelle. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Attendu que les crédits inscrits aux codes ci-dessous des dépenses du budget provincial de 2018 (exercices antérieurs) présentent une insuffisance de crédits de 3.182,00 € ;

Vu le code 000/090003 des dépenses du budget 2018 ;

ARRETE :

Une somme de 3.182,00 € est transférée du code 000/090003 aux codes ci-dessous, des dépenses du budget provincial 2018.

Centre Financier	Dénomination	Compte budgétaire	Libellé compte	Montant
335/109	Formation-services incendies	612010-17	Frais de personnel extérieur	€ 25,00
335/108	Formation secouristes-ambulanciers	614010-17	Dépenses d'exploitation	€ 269,00
421/114	Hainaut-Ingénierie-Technique	613410-17	Entretien des abords des institutions provinciales	€ 2.511,00
701/136	Centre d'excellence d'hôtellerie Saint-Ghislain	612010-17	Frais de personnel extérieur	€ 236,00
741/220	Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet	614010-17	Dépenses d'exploitation	€ 17,00
741/220	Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet	615010-17	Dépenses pour bâtiments et jardins	€ 77,00
762/801	Hainaut-Culture-Tourisme La Louvière	614010-17	Dépenses d'exploitation	€ 47,00
			TOTAL	€ 3.182,00

B) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de personnel (exercices antérieurs).

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

L'article L2231-2 du Code wallon de démocratie locale stipule qu'aucun transfert de dépenses ne peut avoir lieu d'une section à l'autre ni d'un article à l'autre du budget sans l'autorisation du Conseil provincial.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, d'adopter les opérations de crédit de réserve, ci-dessous, sans incidence financière nouvelle. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Attendu que les crédits inscrits au code ci-dessous des dépenses du budget provincial de 2018 (exercice antérieur 2017) présentent une insuffisance de crédits de 991.574 € ;

Vu le code 000/090001 des dépenses du budget 2018 ;

ARRETE :

Une somme de 991.574 € est transférée du code 000/090001 au code ci-dessous, des dépenses du budget provincial 2018 (exercice antérieur 2017).

CENTRE FINANCIER	LIBELLE	POSTE BUDGET	LIBELLE	MONTANT
000/000	Dépenses générales	620020-17	Traitements et indemnités du personnel administratif	991.574
			TOTAL	991.574

C) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de dette (exercice pur).

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

L'article L2231-2 du Code wallon de démocratie locale stipule qu'aucun transfert de dépenses ne peut avoir lieu d'une section à l'autre ni d'un article à l'autre du budget sans l'autorisation du Conseil provincial.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, d'adopter les opérations de crédit de réserve, ci-dessous, sans incidence financière nouvelle. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Attendu que les crédits inscrits aux codes ci-dessous des dépenses du budget provincial de 2018 présentent une insuffisance de crédits de 750.000 € ;

Vu le code 000/090009 des dépenses du budget 2018 ;

ARRETE :

Une somme de 750.000 € est transférée du code 000/090009 aux codes ci-dessous, des dépenses du budget provincial 2018.

CENTRES FINANCIERS	LIBELLES	COTE BUDGETAIRE	LIBELLES	MONTANTS
101/000	Autorités provinciales	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	5.000,00
104/000	Services généraux provinciaux	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	200.000,00
107/000	Institut Provincial de la Formation	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	2.000,00
124/000	Patrimoine	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	100.000,00
134/000	Hainaut Concept Impression	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	1.600,00
136/000	Parc automobile	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	23.900,00
136/000	Parc automobile	650010	Charge annuelle d'intérêts d'emprunts contractés	3.900,00
351/000	Services d'incendie	650010	Charge annuelle d'intérêts d'emprunts contractés	2.300,00
421/000	Routes provinciales	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	10.000,00
640/000	Sylviculture - Bois domaniaux	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	500,00
731/000	Service administratif de l'enseignement	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	70.000,00
702/000	Sport - Etudes	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	5.000,00
706/000	Centres Psycho-Médico-Sociaux	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	10.000,00
708/000	Régies provinciales de l'enseignement	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	100,00
731/000	Enseignement secondaire général	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	30.000,00
733/000	Formation d'enseignants	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	25.000,00
741/000	Enseignement supérieur	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	20.000,00
741/000	Enseignement supérieur	431030	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés - Quote	3.000,00
750/000	Enseignement pour handicapés	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	50.000,00
750/000	Enseignement pour handicapés	431130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés - Quote	5.000,00
761/000	Hainaut Sports	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	20.000,00
764/000	Sport et éducation physique	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	1.000,00
774/000	Œuvres d'art	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	10.900,00
790/000	Cultes et Laïcité	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	20.000,00
801/000	Direction générale de l'Action Sociale	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	50.000,00
871/000	Médecine sociale et préventive	430130	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés	10.000,00
872/000	Centres de Guidance Psychologique	430360	Charge annuelle d'amortissements d'emprunts contractés - A.Paré	12.000,00
872/000	Centres de Guidance Psychologique	550050	Charge annuelle d'intérêts d'emprunts contractés - A.Paré	60.000,00
				750.000

D) Transfert du crédit de réserve – Dépenses de fonctionnement (exercice pur).

Rapport du Collège provincial :

« Mesdames,
Messieurs,

L'article L2231-2 du Code wallon de démocratie locale stipule qu'aucun transfert de dépenses ne peut avoir lieu d'une section à l'autre ni d'un article à l'autre du budget sans l'autorisation du Conseil provincial.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, d'adopter les opérations de crédit de réserve, ci-dessous, sans incidence financière nouvelle. »

Projet de résolution :

« LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Attendu que les crédits inscrits aux codes ci-dessous des dépenses du budget provincial de 2018 présentent une insuffisance de crédits de 97.653 € ;

Vu le code 000/090003 des dépenses du budget 2018 ;

ARRETE :

Une somme de 97.653 € est transférée du code 000/090003 aux codes ci-dessous, des dépenses du budget provincial 2018.

<u>Centre Financier</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Compte budgétaire - intitulé</u>	<u>Montant</u>
512/118	Grand Hornu	615030 - Dépenses énergie	25.000
706/603	CPMS Charleroi	615030 - Dépenses énergie	1.000
706/606	CPMS La Louvière	615030 - Dépenses énergie	2.000
706/612	CPMS Soignies	615030 - Dépenses énergie	4.000
706/613	CPMS Thuin	615030 - Dépenses énergie	1.000
750/642	CPESM Mons-Ghlin	615030 - Dépenses énergie	23.653
750/645	IMP R.Thone Marcinelle	615030 - Dépenses énergie	26.000
833/665	IMP Roseau Vert	615030 - Dépenses énergie	12.000
872/623	SSM Charleroi	615030 - Dépenses énergie	1.000
872/624	SSM Mons	615030 - Dépenses énergie	1.000
872/628	SSM Colfontaine	615030 - Dépenses énergie	1.000
Total			97.653

M. LEPINE, rapporteur, donne lecture du rapport ci-après :

« Mesdames,
Messieurs,

Il vous est proposé, PS, MR votant oui, ECOLO, CDH, PTB s'abstenant, d'adopter les projets de résolution arrêtant les transferts de crédits de réserves pour les montants renseignés ci-après :

2 A ▶	3.182 €	Budget provincial 2018 - Dépenses de fonctionnement (exercices antérieurs)
2 B ▶	991.574 €	Budget provincial 2018 - Dépenses de personnel (exercices antérieurs)
2 C ▶	750.000 €	Budget provincial 2018 - Dépenses de dette (exercice pur)
2 D ▶	97.653 €	Budget provincial 2018 - Dépenses de fonctionnement (exercice pur)

La proposition, mise aux voix par appel nominal est adoptée par 38 oui. Il y a 15 abstentions.

ONT VOTE « OUI » :

Mmes : AKTAS, BATISTINI, CAPOT, CAREME, DELFANNE, DEPLUS, DE RODDER, DEVILERS, GRECO, HOCQUET, HUART, MARCQ, MEIRE, MEURANT, RENARD.

MM. : BOITE, BOITTE, BRICQ, DECHAINOIS, DUPONT, FACCO, FARVACQUE, GOSSELAIN, GUILLAUME, HUSTACHE, JADOUL, LAFOSSE, LEFEVRE, LEMMENS, LENFANT, LEPINE, LORAND, MASSIN, PECQUEREAU, SAHLI, SAUVAGE, SONNET, WATERLOT.

ONT VOTE « NON » :

Mmes : AUBERT, DESBUQUOIT, CRUCKE, DEPREST, FONTAINE, PREVOT.

MM. : CORNU, DELL'AERA, LAVAU, LESNE, PARMENTIER E., PARMENTIER L., URBAIN, VANDENAMEELE, VICAIRE.

COMMUNICATION.-

-

M. le PRESIDENT signale que la prochaine séance du Conseil provincial se tiendra le jeudi 22 novembre 2018 à 15 heures. Il remercie la presse et le public de leur présence.

SEANCE A HUIS CLOS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil provincial du Hainaut du 26 octobre 2018 n'ayant donné lieu à aucune observation est adopté.

CLOTURE DE LA SEANCE

M. le **PRESIDENT** déclare close la séance du Conseil provincial du Hainaut du 20 novembre 2018.

L'Assemblée se sépare à 12 heures.

Ainsi adopté en séance à MONS, le 22 novembre 2018,
LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,

LE PRESIDENT,

Procès-verbal officiel du 20 novembre 2018